

Le bien de l'enfant dans le cadre de la maîtrise de la pandémie

Position de Protection de l'enfance Suisse sur les mesures contre le coronavirus

Berne, le 27 août 2021 – Plus la pandémie de coronavirus dure, plus la façon dont les enfants et les jeunes en sont affectés devient manifeste. Les cas de violence domestique augmentent et la charge psychologique s'amplifie. Dans les cliniques psychiatriques par exemple, les places réservées aux traitements ambulatoires et stationnaires des enfants et des jeunes sont entièrement occupées dans de nombreux cantons et il y a davantage de cas urgents. Les dispositifs de prévention accessibles aux enfants et aux jeunes – par ex. les services du 147 - enregistrent une demande en forte hausse. Pourtant, du côté officiel, on ne s'adresse guère aux enfants et aux jeunes ; leurs besoins sont souvent oubliés quand les décisions sont prises pour combattre la pandémie. Protection de l'enfance Suisse défend le bien des enfants sur les points suivants :

Écoles ouvertes

Pour Protection de l'enfance Suisse, les fermetures d'écoles (respectivement le passage à un enseignement à distance) ne doivent intervenir que comme moyen ultime pour combattre la pandémie. Les risques et les désavantages que comportent ces mesures sont trop importants pour les enfants et les jeunes. En raison des limitations générales des contacts, l'école est devenue pour les enfants un lieu social encore plus important qu'avant. En outre, l'école est un endroit sûr pour les enfants qui endurent de la violence à la maison ou sont témoins de violence au sein de la famille. Il se peut aussi que des problèmes psychologiques soient décelés dans le cadre scolaire. C'est pourquoi il est important que les enseignants et enseignantes soient en contact avec les enfants et puissent, le cas échéant, mettre en place l'aide nécessaire pour les élèves qui en ont besoin. Pour ces raisons, il convient de donner la préférence à des mesures comme l'extension du port du masque, les tests à large échelle avec des prélèvements salivaires ou éventuellement un « enseignement hybride » plutôt que de fermer complètement les écoles. Si l'on en vient momentanément à une fermeture, il est nécessaire que le personnel enseignant continue de suivre les élèves de près, en ayant autant que possible des contacts personnels avec eux par téléphone ou appel vidéo.

Tests à large échelle

Dans le contexte de nouvelles mutations du coronavirus qui se transmettent plus facilement, des tests de masse sont effectués de manière plus fréquente dans les écoles dans le but de freiner la propagation. Protection de l'enfance Suisse accueille positivement ces tests de masse car les foyers infectieux peuvent être détectés plus tôt et qu'il est possible ainsi d'empêcher d'autres contaminations et des mesures comme les quarantaines appliquées à des classes entières. Nous sommes favorables en outre à ce que les tests prennent la forme de prélèvements salivaires, car les frottis du nez et de la gorge peuvent être douloureux pour les enfants.

Obligation du masque pour les enfants

Il n'y a pas pour l'heure d'évidence scientifique permettant d'affirmer que le port d'un masque par un enfant est préoccupant du point de vue médical (voir à ce sujet [pédiatrie Suisse](#)). Protection de l'enfance Suisse est favorable au port d'un masque si cette mesure contribue à empêcher de placer des classes entières en quarantaine ou de fermer des écoles.

Protection de l'enfance Suisse juge toutefois essentiel que les masques pour enfants soient fournis par les écoles et que les enfants soient informés de façon adaptée à leur âge sur le sens des masques et la façon de les utiliser, de manière à écarter les craintes éventuelles. Il est nécessaire en outre que des informations scientifiques solides soient transmises aux parents et autres responsables légaux concernant le port du masque par les enfants.

Une information adaptée aux enfants

Les enfants sont capables de mieux gérer les mesures si on les informe de manière adaptée à leur âge. Lorsqu'ils reçoivent une information « à leur échelle », les enfants se sentent pris au sérieux et reconnus quant à leurs capacités : ils comprennent les circonstances et savent comment ils peuvent aider à maîtriser la situation. Ceci permet d'alléger la pression psychologique. Les séances d'information officielles de l'OFSP et du Conseil fédéral devraient aussi s'adresser aux enfants, surtout lorsque les enfants sont directement concernés (par exemple, lors de l'approbation de vaccins destinés aux enfants).

Encadrement des enfants placés en quarantaine

Les enfants placés en quarantaine ont besoin d'être encadrés. A de nombreux égards, le manque d'encadrement recèle des dangers : négligence, pression psychologique en raison de la solitude, risque accru de harcèlement sexuel ou de tentatives de rapprochement par des adultes animés de visées d'ordre sexuel (cybergrooming) dans le cas d'une utilisation d'Internet non accompagnée. Si les parents doivent s'occuper de leurs enfants en quarantaine et satisfaire entièrement, en même temps, à leurs obligations professionnelles, ils font face à une double charge qui les épuise et peut déboucher sur de la violence domestique. Les parents qui ne peuvent pas travailler ou sont contraints de poursuivre leur activité à temps réduit seulement car ils doivent s'occuper de leurs enfants en quarantaine ont droit à une indemnité Covid. Les autorités devraient informer de l'offre existante de manière plus active, afin que les employeurs et les parents concernés soient au courant de cette possibilité et ne se mettent pas inutilement sous pression.